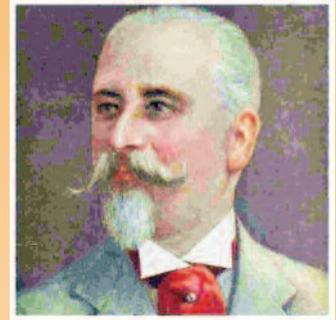


# La pensée Libre



Libre Pensée de Limoges  
Groupe Francisco-Ferrer  
1937

Trimestriel de la fédération de la Libre Pensée 87

n°3 □ mars 2018

## NOUS NE COURONS PAS APRÈS VOS ALLOCATIONS



Photo du site d'Amnesty international.



L'Europe refuse de vendre des jouets  
qui pourraient blesser un enfant.  
Mais vend des millions d'armes  
qui tuent des milliers d'enfants.

## juste NOUS FUYONS LES BOMBES ...

- Édito** La der des ders ? 2 **Militarisation** 295 milliards d'euros pour 6 ans 3  
**Le livre blanc pour la paix** 4 **C'est quoi la laïcité** 5 **Reprise des expulsions** 6  
**Soutien de Mémoire à vif** 7 **Vie de la LP87 l'AG annuelle** 8 **Courriers reçus** 10  
**Jean, solo pour un monument aux morts** 12 **Migrants** Message à Chabatz d'Entrar 14  
**Rassemblement en soutien à Martine Landry & loi Asile et immigration** 15  
**Société** « Consentement » sexuel des mineur·e·s 16  
**Histoire 1914-1918** La mutinerie de Flirey 17  
**L'impérialisme** américain en Amérique du Sud (le Chili) 20  
**Conférence d'Eddy Khaldi sur la laïcité** 22 **Bioéthique** L'ADMD en pleine action ! 23

# Édito

## Ce devait être «la der des ders»...

**11 novembre 2018** : ce sera le centenaire de la fin de la Grande Boucherie de 14-18 : 73 millions de mobilisés, 10 millions de soldats morts, autant de civils, 22 millions de blessés et estropiés à vie, 1 milliard d'obus tirés en quatre années de cette guerre qui devait être la dernière !

La dernière ? Mais il y en a eu bien d'autres depuis : une autre mondiale, des guerres « régionales », des guerres coloniales, des guerres civiles, des guerres dites « humanitaires », faisant à chaque fois la fortune de marchands de canons et d'avions tout en organisant la barbarie et la désolation de pays entiers et de leurs peuples sur tous les continents.

**8 février 2018** : le projet de loi de programmation militaire 2019-2025 est présenté au Conseil des ministres. Pour les six années à venir, 295 milliards d'euros de dépenses sont prévus en armement pour les militaires, les « opérations extérieures » et les guerres. Les généraux, Dassault et tous les va t'en guerre se sont frottés les mains et ils ont bien eu raison !

*Dessin de Tardi*



**13 février 2018** : Le président Macron déclare qu'il est prêt à frapper en Syrie s'il a la preuve que des armes chimiques ont été utilisées. Les mêmes arguments nous ont été servis pour justifier les interventions militaires en Irak, en Libye, des pays qui, après ces « interventions », sont aujourd'hui dévastés, détruits, laissés aux mains de trafiquants, de passeurs, de tribus, où l'esclavage comme en Libye a été rétabli pour les migrants d'Afrique pris dans cet enfer.

Libres penseurs, nous sommes profondément humanistes et pacifistes, mais tout autant antimilitaristes. Nous voulons et prôtons le désarmement unilatéral et refusons que les peuples se massacrent et qu'on les massacre.

Comme les millions d'Américains qui manifestaient en 2003 contre la guerre en Irak en criant à Georges W. Bush « Not in our name », nous aussi nous crions aujourd'hui à Macron, aux galonnés, à tous ceux qui les soutiennent et qui s'apprêtent à lancer les Rafales en Syrie et ailleurs : « Pas en notre nom ! »

Libres penseurs, en novembre prochain, nous ne commémorerons pas « la victoire contre l'Allemagne », nous ne nous mêlerons pas aux « cocoricos nationalistes ».

À l'opposé de ces postures revanchardes et guerrières, la Libre Pensée 87 vient de s'adresser à 28 associations sociales, culturelles et à des syndicats de Haute-Vienne (voir lettre p. 13) pour organiser avec elles, en ce mois de novembre 2018, à Limoges et dans d'autres villes du département, des initiatives d'éducation populaire, pacifistes, dénonçant la guerre, pour le désarmement et la paix entre les peuples.

**À bas la guerre et...  
à bas ceux qui la font faire  
aux autres !**

**295 milliards d'euros  
pour six ans !**



*C'est le montant du budget que vient d'adopter le Conseil des ministres et qui sera présenté au Parlement cet été. De quoi s'agit-il? De l'argent enfin pour les EPADH? Pour les hôpitaux? Pour l'école? La culture? Le logement social? Pour les sans-abri et les migrants?*

Vous avez tout faux!

Cette petite somme rondelette équivalente à six années de budget pour l'Éducation nationale, ou à dix-huit années de budget pour le logement social ou à... trente années de budget pour la Culture, eh bien c'est pour l'armement, la défense, les opérations militaires, les guerres et les bidasses qui les font!

L'avionneur, marchand d'armes Dassault, peut se frotter les mains, avec ses avions Rafales<sup>1</sup>; il va logiquement voir gonfler sa petite cagnotte personnelle. Il faut dire qu'il en avait bien besoin, il commençait à friser l'indigence n'étant plus, avec ses 15 milliards, que la 5<sup>e</sup> fortune de France!

Eh oui, le budget militaire passera de 34,2 milliards en 2018 à 50 milliards dès l'an prochain, 6 000 postes seront créés portant les effectifs du ministère des Armées à 275 000. Dans le même temps et pour être équitable en donnant aux uns ce que l'on prend aux autres, le fringant Président de la République française a annoncé que le nombre de fonctionnaires doit être diminué de 120 000. Les infirmières, les enseignants, les postiers et bien d'autres qui sont en *burn-out* et n'arrivent plus à faire fonctionner le service public par manque d'effectifs, apprécieront cette délicate attention de Macron à leur égard.

Il se trouve que ces 295 milliards et cette information sur la loi de programmation militaire 2019-2025, présentée en Conseil des ministres le 8 février, ont été peu commentés par les médias, c'est même un euphémisme que de le dire! Elle a été rarement dévoilée ou pas du tout par lesdites oppositions au parlement, celles-ci s'appêtant à approuver des deux mains ou du bout des lèvres une future intervention militaire de la France en Syrie, comme cela fut le cas en Libye ou au Mali,

car si on fabrique des armes, c'est bien pour les vendre et s'en servir, non?

Sur cette question, nous serons attentifs à la posture qu'adopteront dans l'hémicycle les trois nouveaux jeunes députés « marcheurs » de Haute-Vienne, s'ils approuvent ou non cette loi de programmation militaire et une éventuelle intervention en Syrie ou ailleurs. Ce n'est pas leur faire un mauvais procès en pensant qu'ils se distingueront peu de l'attitude qu'avaient eue leurs vieux collègues hollandistes qu'ils ont remplacés sur les bancs de l'Assemblée. La jeunesse ne garantit pas la nouveauté, pas plus que d'avoir une vision et des principes progressistes qui, pour les libres penseurs de Haute-Vienne, riment avec pacifistes.

Pour nous, qui dit vouloir lutter pour un monde en paix doit être conséquent et dire « il n'y a pas de guerre juste<sup>2</sup>, pas un sou pour la guerre! ». Et de ce point de vue nous faisons totalement nôtres les phrases suivantes de deux écrivains.

Le premier, Jean Giono, qui avait fait 14-18, écrivait en 1937: « *Il n'y a qu'un seul moyen de construire la paix, c'est de détruire l'armée, le militaire, le soldat, tous les soldats "rouges et blancs", car le vrai métier du soldat n'est pas de défendre la population, il est de tuer.* »

L'autre écrivain, Bernard Clavel a écrit: « *On ne peut pas être véritablement pacifiste sans être antimilitariste. On ne peut pas souhaiter la paix et vouloir astiquer tous les jours l'outil qui va servir à faire la guerre.* »

J.-P. G.

1. Le coût d'un avion Rafale est de 100 millions d'euros, soit le coût de la construction de 10 collèges d'enseignement ou les salaires et cotisations annuels de 2 000 infirmières... Avec les 295 milliards de dépenses programmées pour l'armement et pour faire la guerre, soit l'équivalent de 3 000 avions Rafale, on pourrait enrayer les pandémies et la faim dans le monde!

2. Sur les guerres dites « justes » ou « humanitaires » et sur le droit d'ingérence militaire, nous conseillons la lecture du livre de Rony Brauman, qui fut le président de Médecins sans frontières, *Guerres humanitaires? Mensonges et intox.* Instructif, édifiant et démystificateur...





## Le livre blanc pour la paix

Plus d'une trentaine d'organisations membres du collectif national « En marche pour la paix », rejointes par des organisations intéressées par ce projet, ont rédigé le premier *Livre blanc pour la Paix* pour changer de paradigme sociétal et accéder enfin à une vie de paix et de non-violence à travers une transition pacifiste qu'explicite ce Livre blanc.

L'ouvrage, grâce à des annexes riches et diversifiées, fournit des bases utiles à tout citoyen qui souhaite réfléchir sur les questions de la paix et agir avec efficacité pour obtenir des résultats concrets en matière de construction d'un monde de justice, de fraternité et de paix.

Pour l'avenir de l'Humanité il n'y a d'autres chemins que la Paix !

*Le Livre blanc pour la Paix*, porté par des organisations, des associations, des syndicats au plus proche des citoyens et des citoyennes, n'est pas déconnecté de l'action. Il propose des perspec-



tives en termes d'actions pour contribuer au rassemblement nécessaire pour se battre contre les ventes d'armes, obtenir l'arrêt des modernisations des armes nucléaires en France.

Le gouvernement actuel et d'autres forces politiques en France proposent d'augmenter le budget de la Défense de l'ordre de 10 milliards d'euros<sup>1</sup> et de quasiment doubler dans ce budget les crédits consacrés aux armes nucléaires, de 3,2 à 6,5 milliards d'euros.

HENRI VACHER,  
Président du Mouvement de la Paix de Corrèze

À commander au prix de 5 euros (hors frais de port) auprès du Mouvement de la Paix, 9, rue Dulcie-September, 93400 Saint-Ouen, tél. : 01 40 12 09 12 courriel : [contact@boutiquedelapaix.com](mailto:contact@boutiquedelapaix.com) et <http://boutiquedelapaix.com/>

1. Voir l'article page précédente sur le budget militaire finalement voté.



ADHÉSION À LA LIBRE PENSÉE DE LA HAUTE-VIENNE	ABONNEMENT à <i>La Pensée libre</i> , trimestriel de la LP87
Nom .....	Sachant que les frais postaux sont de 1,60 € par numéro, soit pour 1 an (4 n <sup>os</sup> )
Prénom .....	frais postaux ..... 6,40 €
Adresse .....	Participation libre ..... €
.....	• Total ..... €
Tél. ....	
Courriel .....	
Adhésion simple : 45 € ; de soutien : 60 € et plus ; personnes non imposables ou 2 <sup>e</sup> adhérent d'un couple : 15 €	L'adhésion donne droit à un reçu fiscal et à l'abonnement au journal <i>La Pensée libre</i> ; participation aux frais d'envoi postal : 6,40 €.

Je vous adresse un chèque de ..... €

Chèque à l'ordre de LP 87 c° / Jacky Texier, 14, rue Martial-Chaput, 87100 Limoges

## Laïcité et loi de 1905 expliquées et défendues par de jeunes Limougeaudes

Le prix de la laïcité a été attribué cette année par l'Observatoire de la laïcité à un clip vidéo intitulé *C'est quoi la laïcité ?*. Cette vidéo a été réalisée par Denis Pattyn, à l'initiative du Centre social des Portes ferrées (CITELS), dont Nabila Anis, avec Samir Ramzi ont été les éléments moteurs, en partenariat avec la radio associative BeaubFM, la CAF de Haute-Vienne, le Laboratoire limousin de la laïcité, et la Fondation SNCF.

Quatre jeunes filles du quartier des Portes ferrées, Aïcha, Malika, Hadianamou et Melahat ont su, sous une forme attrayante, expliquer clairement le sens et la portée de cette loi de liberté votée le 9 décembre 1905.

Cette réalisation de grande qualité, extrêmement claire sur la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État, est visible sur Internet : <https://vimeo.com/denispattn> ou bien <https://www.youtube.com/watch?v=x-2hkGd7eBo>

La fédération de Haute-Vienne de la Libre Pensée partage totalement cette présentation de la loi de 1905. Cette vidéo illustre parfaitement que la laïcité découlant de cette loi est un principe institutionnel qui, en premier lieu, assure la liberté de conscience à chaque citoyen qui peut croire ou ne pas croire et que « *la République ne reconnaît, ne subventionne et ne salarie aucun culte* » (art. 2 de la loi.)

La Fédération de la Haute-Vienne de la Libre Pensée apportera son soutien à celles et ceux qui ont initié et réalisé ce document face à l'hostilité qui s'est d'ores et déjà manifestée, sur le Net, ou serait susceptible de le faire de la part d'organisations sectaires qui utilisent le terme de laïcité pour mieux la détruire.

La Fédération de la Haute-Vienne de la Libre Pensée souhaite que ce document d'une grande valeur pédagogique puisse être diffusé auprès des citoyens et en particulier des élèves et des étudiants. Elle s'est adressée à M<sup>me</sup> l'Inspectrice d'Académie de Haute-Vienne pour qu'une diffusion soit faite de cette belle réalisation dans l'ensemble des établissements scolaires du département.

*(PS : Une demande d'audience a été déposée à l'Inspection académique le 17 janvier.)*



*\*Une image de la vidéo réalisée par Denis Pattyn.*



### **Fin de la trêve hivernale et reprise des expulsions**

#### **Les associations Ateneo Republicano du Limousin, les Amis de Louise, Vacarm' et la Libre Pensée 87 recherchent un local**

Une injonction à quitter leurs locaux du 61, rue Champlain à Limoges, au plus tard le 31 mars 2018, a été adressée aux quatre associations sociales et culturelles mentionnées ci-dessus.

Il se trouve que le propriétaire de cette maison associative n'est pas n'importe quel bailleur, puisqu'il s'agit d'Entraide et Solidarité [sic], association liée à la FNLP (Fédération nationale de la Libre Pensée), mais totalement indépendante légalement parlant.

Les responsables de la FNLP ont décidé de régler leurs comptes avec les libres penseurs de Haute-Vienne, jugés trop penseurs et trop libres. N'étant plus disposée à supporter l'autoritarisme et le sectarisme des dirigeants de la FNLP, la Libre Pensée de Haute-Vienne a en effet décidé de se désaffilier de la Fédération nationale, d'où cette mesure de rétorsion, qui ne se limite cependant pas aux seuls libres penseurs...

Rappelons que cette maison de 4 étages avec jardins a été léguée par un libre penseur de Limoges à l'association Entraide et Solidarité. Le legs interdit toute vente ou location jusqu'en 2027 et cette maison ne pouvait donc avoir qu'une affectation associative non lucrative. Cette maison, à l'abandon durant des années, a été finalement restaurée bénévolement par des membres des diverses associations, y consacrant beaucoup d'énergie et de temps, en particulier le Planning familial et la Libre Pensée 87; de son côté, le Secours populaire a géré pendant trois ans l'entretien et la mise en culture des jardins avec des ateliers de réinsertion d'habitants de la cité des Coutures.

En octobre 2015, eut lieu l'inauguration des locaux; étaient présents des membres de la Fédération nationale qui se sont félicités de la nouvelle vie associative qui voyait ainsi le jour à Limoges. La presse a d'ailleurs rendu compte de leurs propos en publiant articles et photos de cet événement. Toutes les associations, ainsi que des élus locaux, y furent présents ou représentés.

Plus de deux ans d'activités interassociatives, de rencontres, de réunions, de moments culturels, de répétitions de chorales, de spectacles montés avec le Secours Populaire et les enfants de la cité des Coutures, des cours de français donnés à de jeunes migrants, etc. ! Et tout ceci doit s'arrêter le 31 mars par décision du bailleur, celui-ci mettant fin aux conventions signées avec les quatre associations qui vont devoir trouver de toute urgence un nouveau lieu d'accueil pour continuer à organiser leurs activités sociales et culturelles.

**Nous lançons donc un appel pressant :  
Vous avez une maison ou un local inutilisé,  
nos 4 associations s'engagent à l'entretenir et le faire vivre.  
Lieu souhaité : Limoges ou alentours !**

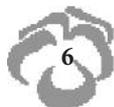
Limoges, le 5 février 2018

Pour tout Contact :

Loïc LE DIUZET

Téléphone : 06 33 88 03 33

Courriel : loic.lediuze@gmail.com





## Mémoire à vif



# solidaire!

L'association Mémoire à Vif est bien connue en Haute-Vienne : de tous les cinéphiles, de tous les militants et acteurs de la vie associative, politique et syndicale, et de tous ceux qui ne se résignent pas face à la déshumanisation du monde et à l'indifférence devant l'oppression économique et sociale.

Mémoire à Vif a su garder au fil des ans sa totale indépendance vis-à-vis des pouvoirs quels qu'ils soient, en étant dans le même temps incontournable régionalement dans les domaines culturels et sociaux pour son esprit critique et éclairé, ainsi que pour ses engagements solidaires avec toutes celles et ceux qui sont victimes de la répression et de l'arbitraire des « puissants ».

Mémoire à vif nous a envoyé la motion de soutien à la LP87, qui a été adoptée le 20 janvier 2016 lors de sa dernière assemblée générale.

Nous publions ci-après cette motion.



### **Motion de soutien à La Libre Pensée 87 (approuvée à l'unanimité)**

*Mémoire à Vif souhaite apporter tout son soutien à la LP 87 pour sa position courageuse en décidant de se désaffilier de la LP nationale pour rester fidèle à l'esprit de la Libre Pensée concernant en particulier son indépendance vis-à-vis de tout État et tout gouvernement.*

*Mémoire à Vif se retrouve souvent sur les mêmes luttes que la LP 87, partageant avec elle bien des valeurs, telle l'émancipation sociale, la défense des libertés individuelles et collectives, l'antimilitarisme, et considère, comme elle, qu'il est impensable d'entretenir des relations avec le gouvernement actuel qui est en train de liquider tous les acquis sociaux et pérennise l'état d'urgence.*

*Suite à la désaffiliation de la LP 87 de la fédération nationale de la Libre Pensée, quatre associations hébergées à la Maison Pleins chants au 61, de la rue Champlain à Limoges, vont être expulsées en avril 2018 : Mémoire à Vif dénonce une telle décision qui va nuire à des associations locales déjà fragiles et les assure de sa solidarité.*



**Nous remercions très chaleureusement les responsables et tous les adhérents de Mémoire à Vif pour leur prise de position solidaire à l'égard de la Libre Pensée 87 et nous les assurons à notre tour de tous nos encouragements pour qu'ils poursuivent en Haute-Vienne et en Limousin leurs irremplaçables actions culturelles, d'éducation populaire et d'émancipation sociale.**

## L'émancipation libère !

### Notre fédération a tenu son assemblée générale annuelle



L'assemblée a pris la mesure du chemin parcouru depuis notre décision de se désaffilier de la FNLP il y a un an. Le premier résultat positif n'est-il pas la progression du nombre de nos adhérents ? Les libres penseurs de Haute-Vienne sont alors invités à réfléchir sur l'avenir à construire avec ceux qui, ailleurs, s'interrogent à leur tour sur leur maintien au sein de la FNLP.

Le rapport moral rappelle nos principes de défense de la laïcité institutionnelle, de la liberté de conscience, du pacifisme ; notre engagement antimilitariste et pour l'émancipation sociale. Il évoque la remise en cause de l'école publique, les questions nouvelles liées à la citoyenneté, à l'égalité des sexes, à la mixité sociale. Il rappelle le contexte de retour du religieux, tant catholique qu'islamique, notamment dans la sphère de l'éducation et dénonce les tenants du chèque éducation et d'un clientélisme éducatif. Il s'inquiète de la révision promise des lois de bioéthique.

Il interroge sur l'impact de la création des conseils territoriaux dans la montée des revendications identitaires et régionalistes. Il s'inquiète de l'éloignement grandissant des décideurs par rapport aux citoyens, notamment avec la fusion des communautés de communes. Il critique la volonté du Président de la République d'éliminer tout corps intermédiaire et toute solidarité nationale. Il dénonce des contre-réformes sociales qui menacent les plus faibles et, ce faisant, pose la question de savoir si nous devons nous investir plus avant dans le combat social ? La situation faite aux migrants nécessite notre intervention. Le rapporteur invite l'assemblée à valider la proposition d'intégration de notre fédération au collectif Chabatz d'Entrar.

Après la présentation du rapport, le débat porte sur trois grands thèmes :

1. Notre désaffiliation de la FNLP : sont évoquées les raisons qui ont motivé ce choix et le débat en confirme le bien-fondé. Le besoin de contacts semble évident à tous. L'idée émerge d'une initiative limougeaude pour favoriser une

rencontre avec les fédérations qui ont fait le même choix ou s'interrogent pour le faire. Partir de notre expérience, des raisons qui ont poussé à cette décision, de l'intérêt de mises en commun semble fondamental à l'assemblée. Une réflexion s'ouvre sur notre conception de l'action, et non seulement de positionnement sur tel ou tel sujet... à l'image des motions votées par 153 conseils municipaux pour exiger la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple de la guerre 1914-1918.

2. L'émancipation sociale : l'assemblée s'interroge sur le rapport « combat social » et « libres penseurs ». Elle exprime la nécessité de s'adresser aux jeunes, d'intervenir sur les questions liées au chômage, aux migrants, dont le lien avec les guerres et nos idées antimilitaristes. Traiter les causes et non seulement les effets.

3. Notre fonctionnement : si nous ne sommes pas d'accord sur un sujet, alors le plus important est de pouvoir s'exprimer et que toutes les opinions, même les opinions minoritaires, puissent nourrir nos échanges. L'assemblée conçoit la confrontation comme une richesse. Ne pas cesser de nous interroger sur nos conceptions, nos principes, nos pratiques, nos objectifs semble essentiel.

Le rapport d'activité pointe le choix de la désaffiliation comme un marqueur essentiel de notre dynamique. Il déplore la décision, prise en représailles par Entraide et Solidarité, d'expulsion du 61, rue Champlain à Limoges, non seulement la Libre Pensée, mais également des associations amies avec lesquelles elle œuvrait. Il rappelle que c'est un libre penseur limougeaud qui avait fait ce legs. Il détaille les diverses initiatives prises sur l'année. 2017 est notamment l'année de la création du journal de notre fédération, *La Pensée libre* (3<sup>e</sup> numéro entre vos mains !) qui fait suite à la publication de *Salut les abeilles*, journal des associations de la maison Pleins chants. Il rappelle la relance du blog de la fédération. Il est décidé de diffuser une quarantaine

d'exemplaires du journal à des non-adhérents ou non-abonnés.

Il est prévu d'organiser une rencontre des adhérents pour débattre du journal (objectifs, contenu, etc.).

Il est regretté que la remise des 153 motions en préfecture n'ait pas été associée à une action publique. Il est souhaité de mettre en marche des initiatives envers les jeunes ; proposition de diffusion d'un communiqué de soutien au vidéo-clip sur la laïcité réalisé avec des jeunes de la cité des Portes ferrées, entre autres.

Le rapport financier montre un résultat positif avec un nombre d'adhérents en hausse. Le montant des cotisations est maintenu pour 2018. Le tirage du journal *La Pensée libre* est discuté, tenant compte des coûts de production et d'envoi.

Recherche d'un local : une demande de local à la municipalité de Limoges (site Charles-Sylvestre) va être faite en attendant mieux...

Une modification des statuts est adoptée précisant l'objet de la fédération : article 3, « promouvoir la réflexion philosophique, l'action sociale et l'éducation populaire au travers de

conférences, de spectacles, chants, lectures, expositions ou tout autre moyen ».

Les rapports sont votés à la quasi-unanimité.

Il est décidé de demander l'intégration de la fédération au collectif Chabatz d'Entrar.

Des débats entre adhérents, ouverts à leurs invités, seront proposés. Plusieurs sujets sont évoqués : Karl Marx, l'antimilitarisme, la Sociale. Une proposition de conférence sur Mis et Thiénot est formulée, ainsi qu'une initiative pour exiger la libération de Raïf Badawi.

Initiatives de la fédération : le 8 octobre à Saint-Junien, conférence de l'historien Jean-Yves Le Naour, sur l'année 1918 et les fusillés pour l'exemple ; toujours à Saint-Junien, le 11 novembre, réinstallation de plaques pacifistes qui avaient été enlevées.

L'assemblée est plutôt défavorable à une participation de notre fédération au rassemblement de Gentioux.

Finalement, 9 adhérents se présentent pour constituer le bureau.

### Bernard Lavaud, adhérent de la LP87, est décédé en décembre 2017

*Salut à toi Bernard!*

*T'avais pourtant pensé jusqu'au bout que t'aurais le dessus sur le crabe qui te grignotait la couenne, parce que des combats t'en avais menés beaucoup d'autres et que t'en avais gagné quelques-uns. Ouais, mais celui-ci était beaucoup plus coriace que les autres...*

*Quelques semaines avant ce jour de décembre où t'as lâché la rampe, tu m'avais asticoté pour que j'aie le voir en Corrèze et que l'on se mange quelques cèpes que t'avais gardés pour l'occasion. On n'aura pas eu le temps...*

*Tu étais depuis des années un adhérent de la LP 87 qui suivait avec attention l'actualité de l'association. Ton aversion des petits chefs et des gourous t'avait fait prendre position sans hésiter avec l'ensemble des adhérents de Haute-Vienne pour notre désaffiliation de la FNLP car tu avais toujours voulu être, et tu étais, un citoyen et un militant engagé, mais aussi et avant tout, libre et indépendant.*

*Nous nous sommes connus jeunes militants au tout début des années soixante-dix à Paris dans les manifestations contre la guerre au Vietnam, jeunes militants internationalistes passionnés et enflammés, toi le postier et moi*

*le métallo, un peu perdus de vue vers la fin des années quatre-vingt-dix et retrouvés en Limousin depuis dix ans.*

*Dans ton parcours, une chose est sûre : tu n'as jamais supporté les curés et les généraux, pas non plus les petits soldats aux ordres, le doigt sur la couture du pantalon et tu savais le rappeler à tes collègues et aux syndiqués quand tu as occupé pendant de longues années le mandat de secrétaire adjoint d'une union départementale syndicale.*

*Tu en as mené des combats en quarante ans ! Contre la privatisation de la Poste, des télécoms, de l'hôpital de Cognac, contre les fermetures de classes et d'usines, etc. La lutte était ta raison d'être, il ne restait malheureusement pas beaucoup de place pour la famille, et pas assez non plus pour tes deux hobbies, la pêche et la chasse.*

*Ceux qui comme moi t'ont connu pourront témoigner de ton intérêt sans borne pour les débats fraternels, de ton désir d'approfondir en permanence tes connaissances sur tout, de ton rejet viscéral des dogmes, de ton indéfectible attachement aux opprimés et aussi, enfin, de ton écoute, de ton enthousiasme et de ta gentillesse. Salut mon pote!*

*J.-P. G.*



## Correspondances et extraits de journaux de libres penseurs

*La Libre Pensée de la Haute-Vienne s'est désaffiliée de la FNLP il y a un an, en février 2017. Nous nous en sommes expliqués publiquement par lettres, communiqués et dans les deux premiers numéros de notre journal La Pensée libre. Depuis un an, d'autres groupes ou fédérations de libres penseurs ont été contraints de faire le même choix que la LP87. Nous publions ici quelques-uns des courriers qui nous ont été envoyés à ce sujet.*

■ **Les libres penseurs du groupe Victor-Hugo de l'Hérault** (130 adhérents), réunis en assemblée générale à Sète le 3 février 2018 ont pris eux aussi la décision de se désaffilier de la FNLP. Ils en expliquent les raisons dans une déclaration très argumentée de 7 pages envoyée à tous les libres penseurs et dont nous ne reproduisons ci-après que de courts extraits par manque de place.

[...] Pour les libres penseurs, la fraternité, l'écoute mutuelle sont indispensables. Dans la confrontation des points de vue. La direction de la FNLP, pour des raisons qui n'appartiennent qu'à elle, a fait d'autres choix. Celui des oukases, des mesures administratives, pour finir par la remise en cause ouverte du fédéralisme.

Notre groupe Victor-Hugo est bien connu, tant dans la Fédération nationale que dans les milieux laïques du département. Il a mené depuis des années une campagne incessante pour Fonds publics à la seule école publique, pour la défense de la Laïcité, pour le travail antimilitariste à Aniane et à Béziers. Cette activité a permis à ce que notre groupe passe de 25 adhérent(e)s en 1999 à 130 adhérent(e)s aujourd'hui. Nous avons ainsi assuré la continuité du travail de la Libre Pensée alors qu'elle était remise en cause dans le département au début des années 2000.

[...] Pour notre part, nous, groupe Victor-Hugo des Libres Penseurs de l'Hérault, nous respectons les règles du fédéralisme qui fait que les groupes déterminent librement leur affiliation. Il n'y a pas d'autorité suprême. Le samedi 16 décembre 2017, la direction nationale de la FNLP a organisé à

Caux ce qu'elle appelle un Congrès d'unification de la Fédération de la Libre Pensée de l'Hérault. Cela sous la présidence de Christian Eyschen. Particularité de cette « unification », notre groupe n'a pas été invité. Christian Eyschen choisit la rupture plutôt que d'affronter le débat. Ainsi, après avoir opposé une fin de non-recevoir à toute discussion sérieuse, la direction nationale expulse de fait ceux qui ont l'audace d'appeler au débat. Dans quel but ? L'avenir le dira.

[...] Constatons cependant que la Fédération nationale a invité une représentante du gouvernement Macron au congrès de l'AILP à la fin septembre 2017: une secrétaire d'État de ce gouvernement réactionnaire, liberticide et anti-ouvrier, Marlène Schiappa, le représentait en effet *ès qualités* ! Le mensuel La Raison s'en félicite: « Un congrès avec la participation de ministre du Gouvernement, des orateurs qui se prononçaient en 5 langues internationales, des événements [...] Comment ne pas être inspiré par tout cela. » (in La Raison, n° 627 de janvier 2018).

Les Libres Penseurs apprécieront. Cette ministre parle des droits des femmes, tandis que son gouvernement ferme à tour de bras maternités et centres de protection maternelle et infantile, réduit, par ordonnances, les droits des salariées et démantèle la protection sociale chèrement acquise !

Mais aucune mesure administrative ne fera disparaître les questions en débat.

Citons la lettre d'invitation du groupe Victor-Hugo à notre assemblée générale du 3 février 2018 :

Nous avons attiré l'attention sur le danger de glissement sur les positions de La ligue de l'Enseignement qui, il faut bien le dire, n'ont rien à voir avec les nôtres, puisqu'elle défend et accompagne la loi Debré et est initiatrice de l'enseignement du fait religieux à l'école. Cette discussion n'a pas eu lieu.

Au contraire, à partir de là, ont commencé les manœuvres d'intimidation et pour seule réponse, nous avons eu l'injonction de nous aligner sur l'Appel des Laïques et de « fusionner ». Il y a une manière subreptice d'abandonner une position de principe. Elle consiste à lui substituer sans en avoir l'air une autre qui apparemment lui ressemble, mais en fait la pervertit ou la contredit, pour faire alliance avec des gens qui combattent et ont toujours combattu cette position de principe.

Ainsi l'Appel des Laïques substitue à la revendication « Tous les fonds publics à la seule École publique ! », revendication historique et traditionnelle des laïques de notre pays et de la Fédération nationale de la Libre Pensée, une formulation beaucoup moins nette, beaucoup plus vague et floue: « l'État doit accorder [à l'École publique] les fonds nécessaires aux défis que porte l'École aujourd'hui. »

[...] À qui fera-t-on croire que la Ligue de l'Enseignement et ses nombreux représentants signataires de l'Appel des Laïques défendent et défendront en toutes circonstances le principe partagé par tous les laïques authentiques: « Fonds publics à la seule école publique » ?

À qui fera-t-on croire que des représentants patentés de l'Enseignement catholique et partisans de la Doctrine sociale de l'Église, tel M.



*Guy Coq, sont signataires de l'Appel des Laïques pour défendre le Serment de Vincennes et l'école de la République?*

À qui fera-t-on croire qu'un ancien recteur d'Université, tel M. Bernard Toulemonde, qui n'a pas hésité à s'afficher naguère ostensiblement, en robe de chancelier des Universités, aux côtés de l'Évêque de Montpellier, soit réellement favorable à la Séparation des Églises et de l'État?

Ah! Certes, l'Appel des Laïques prétend vouloir « préserver » la loi de 1905. Mais comment est-ce possible si l'on n'incarne pas le souci de sa défense et préservation dans le combat pour l'abrogation de la loi Debré de 1959, pour la réservation de tous les fonds publics à la seule École publique?

Mais aucune mesure administrative ne fera disparaître la nécessité de poursuivre notre action.

En conséquence, après en avoir délibéré dans son assemblée du 3 février 2018 à Sète, le groupe Victor-Hugo des Libres Penseurs de l'Hérault décide de se maintenir comme groupe indépendant de la FNLP,

– de poursuivre ses activités sur les mandats laïques de toujours :

– défense de la Loi de 1905

– abrogation de la loi Debré

– Serment de Vincennes : tous les fonds publics à la seule école publique, mandats incompatibles avec l'Appel des Laïques (ADL) de renoncement.

– de convoquer le meeting du 16 juin 2018 contre la guerre

– de communiquer nos conclusions à tous les Libres Penseurs, à tous les groupes et fédérations qui entendent poursuivre et faire valoir nos traditions dans la Fraternité, l'échange et le respect mutuel.

Unanimité des 53 présents (une abstention)

■ Nous avons reçu de **Michelle Vincent, ancienne vice-présidente de la Fédération nationale de la Libre Pensée**, la lettre

ci-dessous que nous publions bien volontiers intégralement.

*Pauvres d'esprits les hommes pétris de haine qui n'auront jamais rencontré le bonheur et l'accomplissement dans le fait d'aimer la vie et de s'en délecter à l'infini* » Edward Perraud.

Avant tout je voudrais parler de ceux qui cultivent la haine comme un art de vivre, et le mensonge comme seule échappatoire. Mais je voudrais surtout parler de Libre Pensée et de Pensée libre, de libre expression, libre réflexion et de libre débat. Je pensais bien naïvement sans doute qu'en étant libre penseuse, toutes ces composantes feraient partie de mon quotidien de militante, car, naturellement, j'avais fait de la citation de Pierre Bayle «Douter, Chercher Comprendre» mon principe, et de ce principe-là encore un art de vivre. Aucun sujet, si sensible soit-il ne devait échapper à notre analyse, à notre réflexion et soumis à notre sagacité. Je me trompais, car j'ai appris il y a quelques mois que la Libre Pensée n'est pas un lieu où l'on réfléchit à un projet de société. Qu'il y a des sujets tabous, et que certains détiennent à la fois le pouvoir et le savoir. C'est ainsi. Et gare à celui ou celle qui s'interroge. On a le droit d'interroger les tenants du pouvoir, mais pas de s'interroger sur le bien-fondé de leurs actions. Et alors, même les questionnements font passer immédiatement ceux qui interrogent pour des félons, des traîtres à la cause avec le déluge de haine et d'invective qui va avec.

« J'ai fait un rêve ».

D'accord cette phrase n'est pas de moi, mais je rêve d'une Libre Pensée qui redevienne fraternelle et sororale, pacifiste, anticapitaliste, anti-dogmatique et laïque et bien plus encore. D'une Libre Pensée qui pose les questions, s'autorise à toutes les critiques qu'elles soient positives ou négatives, qui pense tout simplement, en toute indépendance, sereinement et dont les responsables qui sont les élus n'oublent pas qu'ils sont au service des adhérents et non pas l'inverse, d'une

*Libre Pensée où l'on peut copieusement s'engueuler, mais fraternellement, amicalement avec le respect de l'opinion de l'autre, où l'on ne cultive plus le narcissisme de la petite différence si bien décrit par Freud. D'une Libre Pensée enfin qui redevienne ce lieu extraordinaire de foisonnement d'idées, ce lieu d'éducation populaire où tous les thèmes doivent être abordés, analysés, discutés, réfléchis. Un lieu enfin où la Pensée libre peut s'exprimer, se construire, s'épanouir.*

Ce n'est plus aujourd'hui à la FNLP que l'on peut vivre cette construction de la pensée et que chaque individu que nous sommes peut s'accomplir dans le fait d'aimer la vie et de s'en délecter.

Et cette Libre pensée-là, elle est à notre portée, à nous de la retrouver ou de la recréer.

Michèle Vincent

Ancienne vice-présidente de la Fédération nationale de la Libre Pensée

■ **La Fédération de la Somme de la Libre Pensée se désaffilie**, elle aussi. Extraits de la lettre que nous avons reçue.

Amiens, le 18 février 2018

À Jean-Sébastien Pierre, Président de la Fédération nationale de la Libre Pensée

Cher camarade,

Par ce courrier, je t'informe que la Fédération de la Libre Pensée de la Somme a décidé de se désaffilier de la Fédération nationale de la Libre Pensée. [...] Les raisons qui fondent cette décision sont les suivantes :

### 1. Des divergences d'orientation

2015: Lors du meeting national au gymnase Japy à Paris le 5 décembre 2015, nous nous étions étonnés du silence gardé par les représentants de la Fédération nationale devant les propos tenus par d'autres associations présentes qui affichaient par exemple un



soutien total à la loi Peillon de refondation de l'École. [...]

2017: Lors de la diffusion de « l'Appel aux laïques » par la FNLP, nous avons vivement réagi et avons élaboré une réponse que nous avons adressée aux instances nationales pour exprimer notre désaccord sur deux points essentiels de ce texte : absence de toute trace contre l'offensive des réformes contre l'école, transformation de l'expression de la revendication « fonds publics à l'École Publique » contre la Loi Debré par une autre dénaturée. (pièce jointe n° 2).

La réponse lacunaire de la FNLP avait été perçue comme une provocation par le Conseil d'administration de notre fédération (pièce jointe n° 3).

### 2. Des problèmes de démocratie

2015: Au congrès de Creil, outre la difficulté à pouvoir aborder des sujets non prévus par la direction nationale évoquée dans la 1<sup>re</sup> partie de ce courrier, la création d'un nouveau groupe de libres penseurs dans les Yvelines (le groupe Fernand-Pelloutier) reste un point de conflit sur la méthode pour la LP 80. Ce groupe a été créé quelques jours avant le congrès par d'anciens adhérents de la LP 78, à l'insu de la Fédération départementale, mais avec le soutien total de la direction nationale : aucun de ses représentants n'était présent au congrès mais il a reçu l'aval de la direction nationale pour une affiliation à la FNLP.

2017: Nous apprenons que d'autres départements vivent des situations analogues. Ainsi nous avons été témoins qu'un nouveau groupe de libres penseurs avait été créé en Seine-Saint-Denis (également par d'anciens membres de la LP 93) qui a pu intervenir pendant le congrès avant toute affiliation officielle décidée par le congrès.

A contrario, dans l'Hérault, où deux groupes existent depuis plusieurs années, la direction nationale de la LP œuvre pour leur réunification afin de pouvoir ôter la prési-

dence au camarade du groupe Victor-Hugo, groupe pourtant très actif dans le département, mais qui affiche des divergences avec la ligne de la Fédération nationale de la Libre Pensée.

Ces différentes manœuvres sont contraires au respect des divergences d'analyses inévitables et saines dans notre association qui « vise à développer chez tous les hommes l'esprit de libre examen et de tolérance ». [...]

### ■ Une déclaration de la Fédération de Seine-et-Marne de la Libre Pensée :

La commission administrative de la fédération de Seine-et-Marne de la Libre Pensée, réunie le 15 février 2018,

– constate qu'une discussion est en cours parmi les organisations se réclamant du combat laïque et démocratique :

Faut-il le « réorienter sur un nouvel axe » en abandonnant ses revendications traditionnelles, ou lui faut-il au contraire revenir à ses fondamentaux et engager le combat pour faire valoir ses exigences de toujours ?

– enregistre que cette discussion n'a pu avoir lieu dans la Fédération nationale de la Libre Pensée où règnent désormais l'oukase, l'interdit, l'absence de fraternité,

– se félicite que des groupes locaux et départementaux aient – à partir d'expériences vécues propres – pris sous des formes diverses des décisions leur permettant de poursuivre et d'élargir leur action en revenant au libre débat, à l'indépendance,

– s'engage à se tenir mutuellement informés des initiatives et des actions, entreprises pour la laïcité, l'antimilitarisme, pour la défense des libertés démocratiques,

– appelle à ce que la nécessaire discussion sur l'avenir du combat laïque et démocratique se développe le plus largement possible sans aucune exclusive.



## « Jean, solo pour un monument aux morts »

À l'initiative de la LP87 et en partenariat avec de nombreuses autres associations haut-viennoises, un spectacle pacifiste de Patrice de Benedetti sera joué les 8 et 9 novembre 2018 devant les monuments aux morts de Saint-Junien et de Limoges.

« Ce 2 août 1914, beaucoup de Jean sont intrigués par ces tocsins qui sonnent de concert dans tous les villages de France, jusqu'aux endroits les plus reculés. Mêmes sons de cloches en synchronisation quasi parfaite dans un pays voisin, de l'autre côté du Rhin, où les Jean s'appellent Hans.

Tous ces Jean ne savent pas encore que ces cloches ne sonnent pas la mobilisation d'une simple guerre ; elles annoncent un cataclysme. »

Un spectacle en hommage à ces ouvriers devenus soldats, plutôt chair à canon, à des hommes qui ont posé leurs outils pour des fusils.



## Cent après, la guerre toujours !

### Demande de partenariat faite à 28 associations, syndicats et collectivités.

Bonjour,

Par la présente, je souhaite vous solliciter pour une proposition de partenariat avec la Libre Pensée 87 dont vous trouverez ci-après les motivations.

L'année 2018 étant le centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale, des hommages et commémorations vont se multiplier tout au long de ces mois et en particulier autour du 11 novembre.

Éloignée et opposée à toute idée de commémoration de la « victoire sur l'ennemi », de glorification du nationalisme et du dévouement patriotique, la Libre Pensée 87 souhaite pour sa part organiser le plus unitairement possible des initiatives et des hommages dans lesquels seront mis en avant le pacifisme, le désarmement et la paix, l'internationalisme entre les peuples, l'humanisme et la justice avec en particulier l'exigence de réhabilitation des 639 fusillés pour l'exemple.

Nous souhaitons donc, à l'occasion de ce centenaire, organiser des actions d'éducation populaire visant à démythifier toute victoire de qui que ce soit, à part celle des marchands de canon, mais en montrant bien au contraire ce que fut le drame horrible et mondial de cette Grande Boucherie.

Parmi les initiatives que nous souhaiterions mener à bien avec d'autres associations qui partagent, en partie ou en totalité, ce point de vue, il y a celle de faire passer en novembre prochain le spectacle vivant intitulé **Jean, solo pour un monument aux morts**, interprété par l'artiste Jean de Benedetti.

Ce spectacle est un hommage à Jean Jaurès, à tous les Jean partis au combat, à tous ces ouvriers devenus soldats, plutôt chair à canon, à ces millions d'hommes qui ont posé leurs outils pour des fusils. Vous pourrez prendre connaissance du dossier de presse du spectacle en pièce jointe.

Il est d'une durée de 33 minutes, d'une force et d'une humanité incomparables, et il se jouerait devant le monument aux morts pacifiste de la Place Jourdan autour duquel vont être installés dans quelques mois les 3 000 noms des Limougeaudois morts en 14-18.

Il ne reste que deux dates possibles autour du 11 novembre : le jeudi 8 et le vendredi 9 novembre. La proposition serait de passer ce spectacle qui est gratuit, le vendredi à 18 heures à la place Jourdan et la veille, soit à Ambazac, soit à Saint-Junien.

Le coût d'un spectacle est de 950€ et de 1700€ pour 2 spectacles. Si 20 associations nouent un partenariat pour cette initiative, cela reviendrait à 50 € ou 85 € pour chacune, suivant qu'il s'agit d'un ou de deux spectacles. Un chapeau pourrait être passé à la fin ce qui diminuerait de façon significative le coût pour chaque association.

Dans quelques jours nous devons informer l'agent de production de l'artiste si nous prenons les dates qu'il nous a réservées.

Seriez-vous d'accord sur le principe d'être association partenaire sur cette initiative ?

Dans ce cadre pouvez-vous nous faire parvenir au plus vite votre avis afin que nous sachions si nous pouvons réserver une date, 2 dates... ou aucune\*.

Merci d'avance pour votre promptitude et à très bientôt. Bien amicalement,

Pour la Libre Pensée 87, Jean-Paul Gady  
gady87@orange.fr  
05 55 03 02 19 • 06 70 30 03 17

\*Au 29 février, 10 associations ont donné leur accord de partenariat à la LP 87 et 2 spectacles ont été réservés : le 8 novembre à Saint-Junien et le 9 à Limoges.

Ci-dessous voici la liste non exhaustive et par ordre alphabétique des associations et syndicats qui sont sollicités pour un partenariat concernant le spectacle de *Jean, solo pour un monument aux morts*, à Limoges le vendredi 9 novembre à 18 heures devant le monument pacifiste de la place Jourdan et la veille dans une autre ville du département (Ambazac ou Saint-Junien) : ARAC, Amis du musée de la Résistance, Ateneo Republicano du Limousin, CE-SNCF, CIRA, CNT, Culture Magrebh Limousin, DDEN, FSU, IHS-CGT, La Courtine 1917, Libre pensée 87, Ligue de l'Enseignement, Ligue des droits de l'Homme, Limousin Palestine, Maison des droits de l'Homme, Mémoire à Vif, Mémoire Ouvrière, Mouvement de la Paix (19), Mosaïc, Musée de la Résistance, OHVR, PR2L, Secours populaire 87, UD-CGT, UD-FO, Union pacifiste, Vacarm', Ville de Saint-Junien.



**Message au collectif  
Chabatz d'Entrar**  
(adressé le 5 février)



Chers amis,

La fédération de la Haute-Vienne de la Libre Pensée a tenu son assemblée générale annuelle le samedi 20 janvier 2018 à Limoges.

L'assemblée a voté à l'unanimité le point de l'ordre du jour proposant de demander l'intégration de notre fédération au collectif Chabatz d'Entrar.

Je reste dans l'attente de votre réponse à cette demande.

Veuillez recevoir nos salutations fraternelles.

Pour la fédération, Loïc Le Diuzet

**Chabatz d'entrar : un collectif  
pour soutenir les migrants en Haute-Vienne**

Les politiques de fermeture des frontières se suivent et se ressemblent en Europe et en France, excluant une deuxième fois ceux qui ont déjà dû quitter leur pays, chassés par la misère ou des régimes politiques tyranniques ou en guerre.

C'est avec l'objectif de défendre la libre circulation de tous, et d'obtenir l'extension du droit d'asile pour les migrants, réfugiés ou sans papiers, quelle que soit leur situation administrative, que Chabatz d'entrar a été lancé, en novembre 2016, en Haute-Vienne. Le collectif a choisi d'opposer la solidarité et la fraternité aux discours de haine et de rejet. Il regroupe à ce séjour de nombreux citoyens, et près de 25 organisations, partis, syndicats.

Groupe d'action, de réflexion et d'éducation populaire, le collectif Chabatz d'entrar mène donc des actions pour sensibiliser le maximum de personnes à la situation des migrants et aux politiques d'exclusion qui sont menées (débat, projections de films, etc.), mobilise dans la rue, assure des cours d'alphabétisation ou tente de répondre, avec ses modestes moyens, à l'urgence sociale, par exemple en matière de logement. En effet, les pouvoirs publics durcissent les conditions d'accueil, fabriquent des « sans-papiers » en grand nombre et n'offrent même plus des possibilités suffisantes d'hébergement d'urgence ! Le collectif a ainsi mobilisé pour obliger l'État à rouvrir des lieux d'accueil, tout en orga-

nisant une solidarité d'urgence pour des familles à la rue.

Alors que le gouvernement Macron-Philippe Collomb prévoit de soumettre à l'Assemblée au printemps 2018 un projet de loi encore plus répressif sur les migrants, Chabatz d'entrar a besoin du soutien de chacun que ce soit en participant à la vie du collectif (il y a besoin de monde !), ou en le soutenant financièrement.

Pour contacter le collectif :

■ Collectif Chabatz d'entrar à la Maison des droits de l'Homme, 37 rue Frédéric-Mistral, 87100 Limoges ■ Facebook : <https://www.facebook.com/collectifchabatzdentrar> ■ site <https://collectifchabatzdentrar.wordpress.com> (rubrique contact) ■ possibilité aussi de remplir la cagnotte en ligne : <https://www.lepotcommun.fr/pot/yaqe75kb>

**Membres de Chabatz d'Entrar :** Ligue des droits de l'Homme, Maison des droits de l'Homme, La Cimade, Le Mas, MRAP (Mouvement contre le Racisme et l'Amitié entre les Peuples), SOS Racisme / Les Potes en Limousin, Planning Familial, Dessine-moi un logement, Coordination des intermittent-e-s et précaires, Collectif des Sans Papiers de Limoges, Libre Pensée 87, CGT, FSU, Solidaires, CNT, Syndicat général des Lycéens, UNEF, ENSEMBLE !, Europe Ecologie-Les Verts, Parti communiste, Parti de gauche, Nouveau Parti anticapitaliste, Jeunesse communiste, Lutte ouvrière, Voie prolétarienne et de nombreux citoyens.



## Martine Landry, accusée et en procès pour avoir aidé des migrants mineurs

À l'appel de la LDH, d'Amnesty International et du collectif Chabatz d'Entrar (dont la LP87 est membre), un rassemblement de soutien à Martine Landry a eu lieu mardi 13 février 2018 devant le Palais de Justice de Limoges (Place d'Aine) comme dans de nombreux autres lieux en France.

Il est reproché à cette militante d'Amnesty International France et de l'Anafé (Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers) d'avoir « facilité l'entrée de deux mineurs étrangers en situation irrégulière ». Elle comparait le lendemain, mercredi 14 février, devant le tribunal correctionnel de Nice et risquait jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende pour avoir aidé des migrants. Les faits remontent au mois de juillet. Martine Landry rencontre alors deux Guinéens. Ils ont été renvoyés à deux reprises en Italie par les agents français. « Ils avaient

des papiers et ont le droit à un accueil en France. Je ne fais qu'appliquer les lois françaises », assure-t-elle depuis plusieurs semaines. La militante de 73 ans décide alors, le 28 juillet, de les accompagner de la frontière au poste de la PAF. Un geste qui lui vaut donc ces passages devant la justice.

Le procès a encore une fois été renvoyé; Martine Landry témoignera de nouveau devant la justice le 11 avril prochain.

Pour plus d'information sur ce procès et sur l'aide aux migrants qu'organisent les militants et les associations des Alpes-Maritimes, nous conseillons de lire le reportage de la journaliste Marion Paulic « Des parcours de combattants » dans le n° 188 de l'hebdomadaire *le1hebd* ([www.le1hebd.fr](http://www.le1hebd.fr)).



## Loi Asile et Immigration : déboutez, enfermez, expulsez, y'a rien à voir !

Le projet de loi Asile et Immigration\* a été présenté le 21 février en Conseil des ministres. Cette loi, portée par le ministère de l'Intérieur et son ministre, Gérard Collomb, est qualifiée de « déni d'humanité » et de véritable « machine à expulser » par la plupart des associations dont la Libre Pensée 87 qui combattent pour le respect des droits humains, et y compris le Conseil de l'ordre du Barreau de Limoges.

Demain, d'un trait de plume préfectoral, un demandeur d'asile se verra placé en centre de rétention pour plusieurs mois (jusqu'à 135 jours contre 45 maximum actuellement). D'un coup de tampon, les demandeurs d'asile et migrants pourront être privés de liberté avant même de recevoir une « obligation de quitter le territoire français » pour repartir vers le pays de l'Union européenne par lequel ils sont arrivés (procédure dite de « Dublin »). Les plus malchanceux seront « éloignés » dans leur pays d'origine qu'ils ont fui; qu'importe si la misère les guette ou les soubresauts de la guerre les menacent... Autant de mesures qui entendent installer la logique du tri dans le droit.

« Comment peut-on faire le tri? [...] Est-il moins grave de mourir de faim, de détresse, d'abandon, que de mourir sous les coups d'un tyran? » s'indignait le prix Nobel français de littérature JMG Le Clézio dans les colonnes de l'*Obs*, marqué par sa propre histoire d'exil.

Avec ce projet de loi, misant sur le tout répressif et la restriction des libertés et après un simulacre de dialogue avec les associations, le gouvernement est prêt à

courir le risque de se mettre à dos une partie conséquente de l'opinion mais aussi une partie de sa majorité.

Aujourd'hui, les migrants ont la solidarité des militants des associations, d'une partie importante de la population française. Cette solidarité se manifeste dans les universités où les étudiant-e-s accueillent des exilés dans des salles de cours et amphithéâtres. Des centaines d'artistes, de directeurs de théâtre et de lieux culturels ont aussi appelé à une politique de fraternité avec les migrants. Les syndicats se solidarisent en appuyant des travailleurs sans-papiers en grève: demain, d'après le projet de loi, présenter de faux papiers à son employeur sera passible de 5 ans de prison et 75 000 € d'amende! D'autres mobilisations vont avoir lieu, multiples, nationales, régionales et locales, la LP87 y prendra une place active.

**« L'humanité de demain se construit dans l'accueil des migrants aujourd'hui. »**

Nous reviendrons dans le prochain numéro sur ce projet de loi. Moins que jamais nous ne nous laisserons emporter par la vague sécuritaire et xénophobe, qui précipite chaque année des milliers de migrants au fond de la Méditerranée. Dans l'action qui s'organise pour rejeter ce projet de loi mortifère, pour apporter toute l'aide nécessaire aux migrants, la LP87 ses adhérents et sympathisants répondent présents !

\*Le projet de loi est consultable sur le site [https://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPreparation.do?jsessionid=6C0E7BEBD981EB48D70BF97AF429C629.tplgfr24s\\_2?idDocument=JORFDOLE000036629528&type=gene-ral&typeLoi=proj&legislature=15](https://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPreparation.do?jsessionid=6C0E7BEBD981EB48D70BF97AF429C629.tplgfr24s_2?idDocument=JORFDOLE000036629528&type=gene-ral&typeLoi=proj&legislature=15)





Du « consentement »  
sexuel des mineurs

## Des associations critiquent le projet de loi (extraits)

Le gouvernement a présenté le projet de loi Asile-immigration en Conseil des ministres aujourd'hui. Certaines mesures sont positives, comme l'accès à la carte de résident des parents d'enfants bénéficiaires d'une protection internationale, ou encore l'extension à quatre ans de la carte de séjour pluriannuelle pour les bénéficiaires d'une protection subsidiaire.

Mais ce texte contient principalement des mesures qui vont dégrader la procédure d'asile et l'accompagnement social proposé par les associations, dans un contexte où l'ensemble des demandeurs d'asile ne pourra être hébergé, faute de places suffisantes :

- Le raccourcissement des délais d'instruction des demandes d'asile s'effectue principalement au détriment du demandeur et risque de fait d'exclure des milliers de personnes de la protection [...]

- Le projet de loi renforce les mesures directives et instaure un contrôle des préfetures, avec le risque de créer une confusion générale entre surveillance administrative et action sociale, et de dégrader le travail des acteurs sociaux dans l'accompagnement pour l'accès aux droits [...]

- Au prétexte de renforcer l'efficacité des mesures d'éloignement, le projet développe à outrance les mesures de contrôle et de privation de liberté [...]

- En fragilisant les fondements même du travail social, ce texte va altérer la relation de confiance entre les travailleurs sociaux et les personnes en grande précarité, leur famille et leurs enfants, qu'elles aient un statut administratif précaire ou non [...]

- En refusant d'avancer sur la question de l'accès à un titre de séjour pour les dizaines de milliers de personnes qui vivent déjà sur le sol français, parfois depuis des années, et sur la modification nécessaire du règlement Dublin, ce projet passe à côté d'une occasion de s'attaquer réellement à la pauvreté et à la souffrance sociale.

Les associations en appellent à la responsabilité des parlementaires pour modifier ce texte en profondeur, afin que soit définie une politique publique qui tienne compte de leurs propositions adaptées aux situations vécues par les personnes migrantes en France.

Signataires : Fédération des acteurs de la solidarité, Médecins du monde, Emmaüs France, Dom'Asile, France terre d'asile, l'Uniopss, JRS France, Centre Primo Levi, AdN, Le Refuge, La Cimade, Ligue des droits de l'Homme, Médecins sans frontière, Solidarité femmes, Unicef, CASP, Le Secours catholique-Caritas France, Association des Cités du Secours catholique, Fondation Abbé Pierre, Emmaüs solidarité, Armée du salut.

Paris, le 21 février 2018

L'âge de présomption de non-consentement des mineurs, seuil en dessous duquel un enfant ne pourrait être considéré comme sexuellement consentant, est « en train d'être débattu » et se situera entre « 13 et 15 ans », a indiqué en novembre la secrétaire d'État à l'Égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa. La ministre de la Justice Nicole Belloubet a quant à elle jugé « envisageable » d'établir à 13 ans cet âge. Cela autoriserait-il alors un adulte à entretenir des relations sexuelles avec qui aurait soufflé sa treizième bougie ? Dit ainsi, ça laisse sceptique...

Cette idée de « consentement » rattaché à un âge évoque la notion de « majorité sexuelle » – laquelle n'existe... juridiquement pas. Le mythe de cette prétendue majorité, réputée acquise vers 15 ans, tire sa source de lois : l'article 227-25 du Code pénal dit : Le fait, par un majeur, d'exercer sans violence, contrainte, menace ni surprise une atteinte sexuelle sur la personne d'un mineur de quinze ans est puni [...]. Donc la loi réprime déjà certaines relations sexuelles pour lesquelles la preuve d'une contrainte n'est pas rapportée. Pourquoi donc prescrire un acte issu d'un accord ? Car en France, quelqu'un de moins de 15 ans est juridiquement dit vulnérable !

Ainsi l'article 227-27 du même Code caractérise un délit d'atteinte sexuelle sur personne mineure de plus de quinze ans si l'atteinte est commise soit par un ascendant ou par toute autre personne ayant sur la victime une autorité de droit ou de fait [...].

On peut s'étonner de trouver ces articles dans le chapitre du Code pénal consacré aux atteintes aux mineurs et à la famille, plutôt que dans celui des atteintes à l'intégrité physique ou psychique contre les personnes.

Notons aussi qu'il n'existe aucune interdiction portant sur les relations entre mineurs. Pourquoi ? L'intention est bien de protéger le mineur en tant qu'incapable de consentir à ce qui pourrait lui être préjudiciable en relation avec un adulte.

La justice protège bien ici le faible du fort.

Ainsi se pose la question de comment déterminer la capacité d'un individu à consentir, à réfléchir sur soi, à être conscient de ses actes, à disposer de ce que la psychologie nomme capacité ou conscience réflexive. Bref, à examiner librement une réalité pour ensuite choisir...

Va-t-on demander à chacun-e de se soumettre à des évaluations, de passer un permis qui mesurerait notre discernement, notre libre arbitre ? Gageons qu'aucun politique ne s'y risquerait... de peur d'être recalé ?

Bertrand

Les juridictions européennes ont donné un âge à la « majorité sexuelle » :

- Espagne depuis 2015 : 16 ans ;

- Allemagne, Italie, Portugal et 11 autres pays : 14 ans.

- En France, aujourd'hui, Marlène Schiappa (soi-disant féministe) du Secrétariat à l'égalité hommes-femmes du gouvernement Macron, parle de 13 ans !

## La mutinerie de Flirey (1<sup>re</sup> partie)

**Le 11 novembre 2017, devant le monument aux morts de Champagnac-la-Rivière en Haute-Vienne, la Libre Pensée 87 a rendu hommage à Antoine Morange, natif de la commune, fusillé pour l'exemple le 20 avril 1915 à Flirey en Meurthe-et-Moselle avec 3 autres de ses camarades, limousins eux aussi. Nous publions ci-dessous la première partie d'un article sur ces fusillés de Flirey – avec l'autorisation de l'historien Jean-Yves Le Naour et tiré de son livre *Fusillés* paru aux éditions Larousse en 2010.**

L'histoire se passe au temps du « grignotage », quand Joffre, ayant perdu l'espoir de bousculer l'adversaire, prétend l'épuiser par d'innombrables offensives inlassablement répétées. Après avoir largement donné dans le grignotage sur le front de Champagne, les trois premiers mois de l'année 1915, le 63<sup>e</sup> régiment d'infanterie est donc envoyé se faire tuer ailleurs, en Lorraine, où, du 3 au 5 avril, sous une pluie incessante, il s'illustre au combat de Regnéville, bataillant le jour et creusant des tranchées la nuit. La 5<sup>e</sup> compagnie, considérée, jusque-là comme une des meilleures du régiment, sort complètement épuisée de ce nouvel assaut inutile où elle s'est heurtée aux réseaux de barbelés allemands que les tirs de l'artillerie française n'ont pas entamés du tout. Elle est tellement éprouvée qu'il faut combler les pertes avec la bleussaille de la classe 1915, qui vient d'être mobilisée.

Alors que les rescapés attendent la relève et un repos bien mérité en cantonnement, ils apprennent tout au contraire que leur compagnie a été « prêtée » au 31<sup>e</sup> corps d'armée qui racle les fonds de tiroir pour mener une nouvelle attaque perdue d'avance. Voilà une perspective qui n'est pas des plus réjouissantes pour les poilus qui ne sont pas au bout de leurs mauvaises surprises : en effet, au terme d'un tirage au sort, c'est la 5<sup>e</sup> compagnie qui est désignée pour sortir des lignes la première et attaquer en tête. C'est dire qu'on l'envoie au casse-pipe, sans même la faire souffler. « *Ce n'est pas juste* », protestent les soldats qui estiment que ce n'est pas toujours aux mêmes de « *monter à la fourchette* ». « *Ce n'est pas notre tour* », disent-ils unanimement. Et ils menacent de ne pas y aller pour que le commandement comprenne la nécessité de partager équitablement les efforts et l'im-

pôt du sang. L'état-major, lui, comprend plutôt que la compagnie a mauvais esprit et ne goûte que modérément la protestation des hommes de troupe, assimilée à une insubordination collective. On ne demande pas l'opinion des soldats, qui doivent obéir à un ordre, juste ou pas juste, l'avis des hommes ne comptant pas.

### « Ce n'était pas leur tour d'attaquer. »

Le capitaine Dubost et le lieutenant Mesnieux, qui entrevoient les risques de ce mouvement d'humeur, s'emploient du mieux qu'ils peuvent à raisonner leurs soldats. En vain. « *Mes hommes n'ont pas eu peur, ça n'est pas vrai, proteste le capitaine, en 1934, devant la cour spéciale de justice militaire. Il n'y avait qu'une question d'équité. Ce n'était pas leur tour d'attaquer ; qu'on le veuille ou non, il y avait un tour que l'on devait respecter. Mes hommes, d'ailleurs, étaient complètement vidés. Je les ai pris moi-même individuellement pour les raisonner, rien n'y fit. Ils étaient victimes d'une injustice. J'aurais sorti mon revolver que cela n'aurait rien changé. J'insiste sur ce point : c'est parce qu'ils étaient victimes d'une iniquité qu'ils n'ont pas marché.* »

Le bruit de ce refus d'obéissance en germe se diffuse naturellement dans le régiment, le capitaine Minot, qui commande la 6<sup>e</sup> compagnie, confirmant que « *tout le monde savait que la 5<sup>e</sup> compagnie ne marcherait pas à l'attaque malgré l'ascendant que possédaient le capitaine Dubost et le lieutenant Mesnieux sur leurs hommes, parce que ce n'était pas leur tour* ». Croyant galvaniser les énergies, le général Proye vient haranguer la troupe,



le 18 avril, mais les effets de son discours sont dévastateurs et tout à fait contraires à ce qui est attendu. Selon le témoin Lucien Bassery, qui déposera plus tard devant la cour d'appel de Bourges, le général de brigade tient des propos patriotiques qui laissent froid l'auditoire, puisque tel n'est pas le sujet, quand il ne s'enlise pas dans la maladresse : « *Je la fais comme vous et depuis aussi longtemps que vous la guerre !* » tonne le général sans convaincre, face à des poilus qui se croient tout de même plus exposés que lui.

### La colère du général

Quand il a terminé, un soldat demande à lui parler. Surpris de cette pratique qui relève plus du débat citoyen que de la discipline militaire, Proye consent cependant à l'écouter : « *Nous n'avons jamais refusé d'attaquer et nous sommes toujours prêts à faire notre devoir, dit le soldat, mais si l'artillerie ne démolit pas les réseaux de fils de fer et les défenses pour ouvrir le passage, nous ne monterons pas nous faire tuer inutilement.* » Colère du général qui perd toute contenance devant tant d'insolence : « *Je sais qu'il y a ici des gars du Nord ; tandis que les Allemands violent vos femmes et mutilent vos enfants, vous devriez les repousser ! Vous n'avez d'ailleurs à vous en prendre qu'à vous-mêmes, si vous n'aviez pas nommé des députés qui ont voté contre la loi de trois ans, ou l'armement, vous n'en seriez pas à ce point-là.* » Alors que les hommes posent la question de l'utilité de leur sacrifice, ne voulant pas rééditer l'absurdité de l'attaque du 5 avril précédent, le général répond sur le plan politique, en fustigeant les électeurs de gauche. C'est donc sous les sifflets qu'il tourne les talons, n'ayant réussi qu'à durcir un peu plus la position des soldats, qui ne font pas de politique mais demandent simplement justice et mesure dans le sang versé. Si l'on est encore loin de la grève des tranchées de 1917, on sent déjà grandir l'hostilité contre l'état-major – ignorant de la réalité du terrain et considérant la troupe comme du « matériel humain » – ainsi qu'un refus de mourir pour la gloire du communiqué.

Le 18 avril cependant, la 5<sup>e</sup> compagnie monte en ligne dans le secteur qu'on lui a attribué, le moral dans les bandes molletières. Le spectacle qu'elle y découvre achève de la démobiliser : cette sorte de goulet d'étranglement est en effet devenu un charnier à force d'y lancer des assauts. « *Nous nous entassons dans des boyaux où ça pue la cha-*

*rogne et dans lesquels une quantité de cadavres boches et français pourrissent, laissant de-ci de-là émerger un bras, une jambe, un crâne* », rapporte un témoin. Dans le *no man's land*, un passage de 170 m de large sur 60 de long, les soldats évaluent le nombre de cadavres en décomposition à 300, appartenant à trois régiments différents. Bientôt, certains d'entre eux les rejoindront. « *Il n'était pas beau le secteur, se souvient le lieutenant Mesnieux. Les cadavres y étaient nombreux. Ce que je craignais arriva. Quand nos malheureux soldats virent ce spectacle, le peu de force qu'ils avaient les abandonna complètement et tout fut inutile.* » Et ce n'est pas la préparation d'artillerie qui les rassure : les éclats d'obus de 75, trop courts, pleuvent sur la tranchée française et n'endommagent qu'incomplètement le réseau de barbelés de l'ennemi. Vision atroce, à chaque fois qu'un obus tombe devant les fils de fer, le souffle de l'explosion fait danser les cadavres qui y sont accrochés comme des pantins.

Le 19 avril, à 6 heures du matin, quand les officiers sifflent l'assaut, une quarantaine d'hommes seulement sortent de la tranchée et obéissent aux ordres. Ils n'ont pas fait quelques mètres qu'ils sont tous obligés de se terrer dans des trous d'obus pour ne pas être fauchés par les mitrailleuses allemandes qui balayaient efficacement le champ de bataille. En attendant la nuit pour pouvoir revenir dans la tranchée, l'adjudant Louis Daniel se cache derrière un cadavre qui lui sert de rempart, alors que le caporal Frajas fait le mort dans la journée, puis rentre prudemment en rampant. « *Pendant quatorze heures je suis resté à plat ventre sans pouvoir bouger, ma tête touchait le visage en décomposition de deux cadavres du 159<sup>e</sup>. Tout autour de moi des morts, partout des morts : ils avaient appartenu au 163<sup>e</sup>, au 275<sup>e</sup>. Au-dessus de moi les marmites passaient, éclatant avec fracas, sans arrêt.* » Mais quand il rejoint les lignes françaises, à la nuit tombée, la 5<sup>e</sup> compagnie n'est plus là. Rappelée à l'arrière parce qu'elle n'a pas obéi aux ordres, elle connaît les foudres du général Delétoille, commandant le 31<sup>e</sup> corps d'armée, qui la menace des pires châtiments.

### Désigner des responsables au hasard

Et il ne fait pas dans la dentelle. Passant un savon au colonel Paulmier, qui dirige le régiment, il menace de faire fusiller toute la compagnie, 250 soldats, à la mitrailleuse. « *Je vous rends respon-*



*sable de la défection de vos hommes. Colonel de mes burnes, je vous casserai comme un jonc*», lance Delétoille à son subordonné. Puis il exige une punition exemplaire, pour faire comprendre aux hommes que l'on ne négocie pas les ordres. Au terme d'un long marchandage, pendant lequel Paulmier n'hésite pas à s'abaisser en suppliant à genoux, on s'accorde sur le chiffre de six victimes. Le colonel réunit ensuite ses chefs de section pour leur demander de désigner chacun un homme : « *Je ne vous indique pas les moyens, mais désignez-moi deux hommes, parmi les meneurs* », dit-il selon la déposition du sergent Jarraud.

Le problème, c'est qu'il n'y a pas de meneurs, la désobéissance étant absolument collective. Il faudra donc désigner des responsables au hasard. Le sergent Chauffriasse ouvre son carnet et choisit le premier nom qui lui tombe sous les yeux, à savoir le caporal Antoine Morange. Le lieutenant Mesnieux avertit ses hommes de la sale besogne qu'on exige de lui et demande à l'un de ses soldats de lui donner un chiffre : ce fut le 17. Le dix-septième sur sa liste est François Fontanaud. « *On m'a blâmé d'avoir désigné Fontanaud comme coupable dans ma section, mais, aimant bien tous mes hommes, je ne pouvais faire autrement que de tirer au sort* », plaidera-t-il plus tard. Le lieutenant refuse pour sa part de nommer qui que ce soit : « *Moi faire cela ! Jamais ! S'il y a des punitions à infliger, qu'on me punisse moi seul.* » Grâce à cette défection courageuse d'un chef qui se solidarise avec ses hommes, il n'y a que cinq inculpés de refus d'obéissance : outre Fontanaud et Morange, sont désignés les soldats Félix Baudy, Henri Prébost, ainsi que le caporal Coulon. Le fait que le maçon Baudy, syndiqué à la CGT dans le civil, ait été désigné parmi les cinq victimes expiatoires, donne cependant à penser que tous les accusés n'ont peut-être pas été choisis au hasard.

La cour martiale, réunie le jour même, et sur laquelle pèse la pression considérable du général Delétoille, éprouve cependant quelque embarras à condamner les cinq hommes. Les accusés, inconscients du danger, les aident sans le savoir à creuser leur tombe. Le caporal Morange, par exemple, ne cache en aucune façon son refus d'obéir aux

ordres : « *Vous n'êtes pas sorti de la tranchée ?* » demande le commandant Bonnal qui préside la cour martiale. « *Non, mon commandant* », répond le soldat. « *Pourquoi ?* » « *Parce que ce n'était pas notre tour.* » « *Je ne suis pas sorti parce que de chaque côté de moi personne n'est sorti* », répond Henri Prébost, « *parce que ceux qui étaient sortis faisaient demi-tour, parce qu'il n'y avait pas d'échelle à côté de moi, et enfin parce que quand le chef de section est passé, il a prononcé les paroles : Sortira qui voudra, ce qui était ni plus ni moins que le retrait de l'ordre de sortie.* » Baudy soutient qu'il avait l'intention de sortir mais qu'il a renoncé quand il a vu revenir précipitamment ceux qui étaient montés sur la tranchée : « *J'avais l'intention. Ce n'est pas par peur. Je ne suis pas sorti car j'en ai vu revenir.* » Coulon, lui, a plus de chance car le capitaine de Roffignac, le commissaire du gouvernement, ne s'oppose pas à son acquittement. En effet, il est monté sur l'échelle, preuve de sa bonne volonté, et s'il est redescendu c'est parce qu'il était seul et que personne ne le suivait.

La cour n'est curieusement pas aussi clémente avec Fontanaud qui a pourtant posé les deux pieds sur l'échelle : « *Si j'avais vu que mes camarades étaient sortis, je serais sorti... J'ai mis les deux pieds sur l'échelle. Le caporal Clemençon, commandant mon escouade, n'est pas sorti.* » Pourrait-on lui demander de donner l'exemple ? Pourtant, il sera condamné par deux voix contre une.

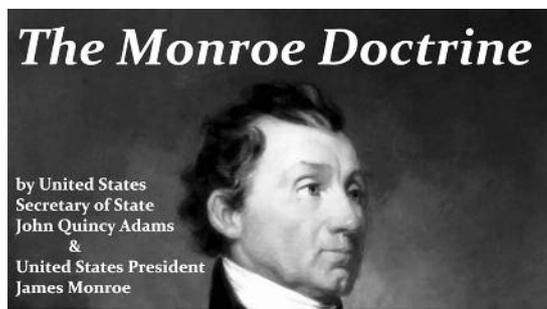
*Fin de la 1<sup>re</sup> partie, suite et fin au prochain numéro.*



## L'impérialisme américain en Amérique du Sud

De la doctrine Monroe (décembre 1823) aux accords de Paris (janvier 1973)

*Nous nous proposons à la fin de l'article sur Victor Jara, dans le n° 2 de la Pensée Libre, de traiter des commanditaires de son exécution et du coup d'État de Pinochet, ainsi que des diverses complicités qui y ont aidé.*



On ne peut comprendre le coup d'État du 11 septembre 1973 au Chili si on ne se replace pas dans le contexte international de l'époque, et si on ne garde pas présentes à l'esprit d'une part l'idéologie impérialiste des États-Unis, qui trouve son origine dans la **doctrine Monroe** de 1823, et d'autre part la déroute de la plus forte armée du monde, humiliée par l'ennemi Vietcong. Cette débâcle sera scellée par les accords de Paris de janvier 1973. Les G'IS quitteront le Vietnam en mars 1973 et le coup d'État de Pinochet, planifié depuis des années, sera réalisé le 11 septembre de la même année, avec l'appui logistique de la CIA et de la marine américaine. Nous y reviendrons dans le prochain numéro.

Depuis toujours, les États-Unis ont considéré le continent américain comme leur chasse gardée. Le 2 décembre 1823, les États-Unis, par la voix de leur président James Monroe, intimement aux puissances européennes l'ordre de ne plus interférer avec leurs colonies dans le « Nouveau Monde ». Quelques années plus tard, ils annexent la Floride, le Texas, le Nouveau Mexique, l'Arizona et la Californie.

On constate d'ailleurs que bien des noms de villes californiennes ont une connotation hispanique : Los Angeles, San Francisco, San Bernardino, Las Vegas, etc.

Le 6 décembre 1904, Théodore Roosevelt déclare devant le Congrès : « *L'injustice chronique ou l'impuissance qui résulte d'un relâchement général des règles de la société civilisée peut exiger, en fin de compte, en Amérique ou ailleurs, l'intervention d'une nation civilisée et, dans l'hémisphère occidental, l'adhésion des États-Unis à la doctrine de Monroe peut forcer les États-Unis, à contrecœur cependant, dans des cas flagrants d'injustice et d'impuissance, à exercer un pouvoir de police international.* »

Il affirme par là même que les États-Unis ne toléreront pas que l'on s'oppose directement à leurs intérêts, justifiant ainsi les volontés d'expansion américaines, confirmant la place de l'Amérique latine dans la sphère d'influence des États-Unis et instituant les États-Unis comme les gendarmes du monde.

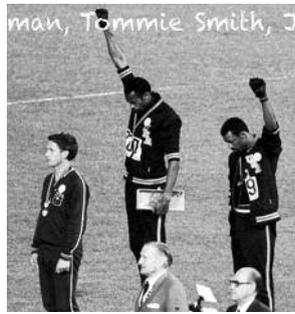
Il fait sien la théorie de la « **Destinée Manifeste** », idéologie selon laquelle la nation américaine avait pour mission divine de répandre la démocratie et la civilisation vers l'Ouest.

Théodore Roosevelt a repris le concept afin de justifier l'expansionnisme et l'interventionnisme des États-Unis hors de ses frontières quand les intérêts américains étaient menacés.

Il déclara notamment :

« *Je crois que Dieu a présidé à la naissance de cette nation et que nous sommes choisis pour montrer la voie aux nations du monde dans leur marche sur les sentiers de la liberté.* »





## La suite allait être conforme à ses déclarations

En Colombie, les États-Unis fomentent une révolution qui éclate le 3 novembre 1903, à l'issue de laquelle ils créent de toutes pièces la République de Panama qui leur assure le contrôle du canal et les bénéfices qu'il génère. La France reconnaît le Panama le 18 novembre ; et ce même jour, un traité signé entre la République de Panama et les États-Unis consacra la mainmise des États-Unis sur le canal de Panama. Les États-Unis obtiennent l'occupation et l'exploitation à perpétuité du canal.

En 1912, les États-Unis envoient leurs troupes au Nicaragua pour rétablir l'ordre. Les marines américains resteront dans ce pays jusqu'en 1933, réprimant les soulèvements qui visaient la libération du pays. En 1954, la CIA – créée en 1947 – va y organiser un coup d'État dans le cadre de l'opération « PBSUCCESS » mettant en place un régime autoritaire, interdisant les organisations de gauche, et revenant sur les réformes sociales de ses prédécesseurs.

Aux portes des « States », le 1<sup>er</sup> janvier 1959, Fidel Castro renverse le dictateur Batista qui dirige l'île considérée comme le « bordel des États-Unis ». Les Américains y conserveront la base de Guantánamo, installée ici depuis 1903 et qui sert aujourd'hui de lieu d'enfermement dans des conditions intolérables.

En Uruguay : le régime répressif mis en place par les classes dominantes et appuyé par l'impérialisme américain va s'engager dans le combat contre les Tupamaros. Dan Mitrione, agent du FBI spécialiste de la torture, est envoyé par la CIA en Uruguay pour lutter contre les Tupamaros. Il est enlevé par eux et devant le refus de négocier du pouvoir, exécuté. Costa-Gavras en tirera son film *État de siège*.

Sous la mandature Kennedy, la CIA organise en avril 1961, à partir du Nicaragua, un débarquement à Cuba qui se solde par la débâcle de la baie des Cochons. Un camouflet qui marquera à jamais les Américains.

En 1965, les États-Unis s'engagent dans la guerre du Vietnam, un bourbier dont ils sortiront humiliés en mars 1973, suite aux accords de Paris du 27 janvier 1973.

Le 4 avril 1968, Martin Luther King, opposant à la guerre du Vietnam est assassiné ; l'ombre du gouvernement américain plane sur cet assassinat.

Durant l'été 1968, simultanément aux manifestations en Europe, un énorme mouvement étudiant se développe au Mexique. Le 2 octobre 1968, dix jours avant l'ouverture des Jeux olympiques de Mexico, les autorités ont voulu en finir avec ce mouvement. À 18 heures, sur la place des Trois Cultures à Tlatelolco, les soldats postés sur les immeubles ont tiré sur 8 000 étudiants désarmés. Le nombre de victimes est estimé à 300 morts ; la CIA est impliquée dans ce massacre.

Dix jours plus tard, Tommie Smith et John Carlos, portant le béret des Blacks Panthers, lèvent leur poing ganté de noir sur le podium du 200 m dont ils ont remporté l'or et le bronze. Le lendemain, trois autres vainqueurs afro-américains du 400 mètres, Lee Evans, Larry James et Ron Freeman, se présenteront sur les marches du podium avec un béret noir, autre référence à l'injustice qui persiste. Tommie Smith et John Carlos seront immédiatement bannis du village olympique et vivront l'enfer à leur retour aux États-Unis.

Pour les impérialistes américains, une reprise en main du continent sud américain s'impose. Le 8 octobre 1969, Che Guevara, arrêté avec l'aide de la CIA, est liquidé par l'armée bolivienne. La CIA soutient partout les régimes militaires et les contre-révolutionnaires.

C'est dans ce contexte que l'élection fin 1970 de Salvador Allende comme président de la République signe son arrêt de mort. Dès lors, un plan se met en place pour liquider ce gouvernement démocratiquement élu d'autant que le 27 janvier 1973, les accords de Paris mettent fin à la guerre du Vietnam et consacrent la défaite – et l'humiliation – des États-Unis.

Nous sommes le 10 septembre 1973 ; l'US Navy croise au large du Chili ; elle assure la couverture radar et le contrôle des communications. Demain, 11 septembre, à 6 heures, les troupes de la marine chilienne occuperont Valparaíso. À 9 heures, l'armée tirera sur la Moneda, le palais présidentiel qui sera bombardé à midi par l'aviation.

Ce sera le signal d'un coup d'État qui condamnera des milliers de Chiliens à la mort, la torture ou l'exil et ouvrira la voie à l'Opération Condor, dont nous parlerons dans un prochain numéro.

JACKY TEXIER



## Le 5 décembre dernier, Eddy Khaldi<sup>1</sup>, Président national des DDEN<sup>2</sup>, invité de la Libre Pensée 87, nous a parlé de la laïcité

Jean-Louis Darnis, président de la LP87, ouvre le débat en dénonçant la réintroduction des religions dans le champ politique. Il interroge l'état de l'enseignement en France et dénonce la reconnaissance et le financement du culte catholique en Guyane, le maintien de la loi Mendel de 1939 dans certains DOM-TOM, tout comme le financement de l'école privée à hauteur de dix milliards d'euros par an. Il cite en exemple le mauvais état d'une école publique locale quand des fonds publics financent l'école privée.

Jacques Texier, également pour la LP87, resitue la conférence dans sa proximité avec l'anniversaire de la loi du 9 décembre 1905 de séparation des Églises et de l'État et l'actualité du débat autour de la laïcité. Il dénonce les propos du *Figaro* du 23 novembre 2017 assimilant les militants pour la laïcité aux défenseurs de l'islam radical. Il critique les tentatives d'introduction dans la Constitution de notions d'origine et de tradition chrétiennes de la France. Il rappelle que la loi de 1905 est une loi de raison et d'apaisement.

Eddy Khaldi confirme ces dérives et affirme que *laïcité* n'est pas égale à *liberté religieuse*, que le conflit ne se situe pas là. L'affaire du burkini, par exemple, relève, selon lui, de l'ordre et de la sécurité publique, non de la laïcité. Il dénonce l'instrumentalisation de l'islam par ceux proposant de réviser la loi de 1905 ou ceux proposant d'élargir le statut d'Alsace-Moselle à l'islam, tous revendiquant l'*interconvictionnel*, alors que sur 66 millions d'habitants, 4 millions seulement déclarent pratiquer une religion. Il conteste qu'on qualifie le mot laïcité, en parlant par exemple de laïcité *ouverte*, tout comme les concepts fumeux de Baubérot qui parle de *sept* laïcités. Il affirme qu'il n'y a qu'une laïcité ! Il déplore d'ailleurs que le mot laïcité soit si rare dans les textes (1886, puis 2004).

Il constate que la laïcité est considérée par certains comme « une conviction comme une autre ». En ce sens, la laïcité serait une religion. Pourtant, explique-t-il, aujourd'hui on s'évertue à montrer que c'est tout le contraire. C'est le droit d'avoir une conviction religieuse ou non, mais ça n'est pas une conviction. Apparaît là un détournement du concept de laïcité – qui n'est pas « *l'expression juridique de la liberté de l'acte de foi* ».

Il lui semble qu'il faut faire revenir dans la question laïque celle du dualisme scolaire financé par la puissance publique. « *Si chacun forme sa communauté, selon son dogme*, dit-il, *ce sont nos guerres de demain*. » La République a l'obligation et le devoir de préserver la liberté de conscience des citoyens en devenant. Elle ne doit pas se faire la complice de telle ou telle communauté et formater selon telle ou telle doctrine.

Notre République n'est pas composée de groupes, de communautés. Notre République est composée de

citoyens, nous dit Eddy Khaldi. Il rappelle que dès 1830 s'oppose l'idée de l'école bâtie selon un principe dit commercial à celle bâtie selon un principe dit patriotique. Il précise que la liberté d'enseignement n'est assortie d'aucune obligation de financement public.

### Échanges avec la salle

Pour garantir une totale liberté de conscience et une neutralité de l'État, Eddy Khaldi fait valoir que le slogan *fonds publics à l'école publique, fonds privés à l'école privée* n'est pas seulement un slogan politique, mais avant tout un slogan juridique. Qu'il s'agit là d'un levier essentiel. Il déplore en l'occurrence qu'une commune puisse financer la scolarité en établissement privé depuis la loi Carle. Elle définit en effet la dérogation au principe juridique cité ci-dessus.

À une question sur l'école publique obligatoire et l'enseignement privé qui devrait être considéré comme une activité extrascolaire, Eddy Khaldi explique qu'il a été jugé que les lois prévoyant la liberté d'enseignement ont valeur constitutionnelle. Qu'il est dès lors illusoire de s'attaquer à leur fondement.

Sur la définition de ce qu'est la laïcité, Eddy Khaldi renvoie à la charte de la laïcité, faute de mieux.

Sur la notion d'usager, il considère qu'on ne doit pas parler de service, s'agissant de l'école, mais d'institution, parce que les élèves doivent être considérés comme des citoyens en devenir.

En réponse au *Que faire ?*, Eddy Khaldi dit qu'il faut convaincre l'opinion, en reposant la question du financement, en expliquant les principes juridiques, en expliquant qu'il n'y a rien de comparable entre l'égalité en éducation – revendiquée par les bâtisseurs de l'école publique – et la liberté d'enseignement, en exigeant la gratuité scolaire, en expliquant qu'on est le seul système éducatif (l'école privée) où 20 % de la population, financée par la puissance publique, fait de la discrimination sociale, en défendant le serment de Vincennes\*, en créant un rapport de force politique à la hauteur des enjeux.

Il assure que l'esprit de la loi de 1905 veut que la liberté de conscience soit entendue comme supérieure à toute liberté de conviction. Il considère que la laïcité s'oppose au cléricanisme parce qu'elle est là pour empêcher l'immixtion du religieux dans le domaine politique.

Question : comment expliquer aux enfants que la laïcité n'est pas une atteinte à leurs droits ? Eddy Khaldi fait référence à ses expériences de rencontres, d'échanges et également aux écrits œuvrant en ce sens pour montrer le chemin à suivre.

1. Auteur de divers ouvrages dont *L'ABC de la laïcité*.
2. Délégués départementaux de l'Éducation nationale.





Quelques citations faites par Eddy Khaldi  
lors de sa conférence

« L'instruction publique est la condition sine qua non de la perpétuation du régime républicain. » « La perpétuation de la République, est de plus étroitement

liée à la nécessité de tirer l'homme du joug de l'ignorance pour en faire un citoyen éclairé. L'instruction publique vise à réduire les inégalités inhérentes à la condition et à l'éducation de chacun. Inégalités que les lois ne sont pas en mesure de faire disparaître et qui peuvent conduire à l'exercice néfaste de la domination. Le devoir de la société relativement à l'obligation d'étendre dans les faits, et autant qu'il est possible, et égalité des droits, consiste donc à procurer à chaque homme l'instruction nécessaire pour exercer les fonctions communes d'homme, de père de famille et de citoyen, pour en sentir, pour en connaître tous les devoirs. » (Condorcet, *Mémoires sur l'Instruction publique*, 1792.)

« La laïcité est une vieille lune pour esprits attachés. » (La Croix, citation datant d'avant 1984.)

René Rémond, dans l'article « La laïcité n'est plus ce qu'elle était » développe l'idée que « la laïcité n'est plus incompatible avec le financement sur fonds publics d'expression d'options engagées. L'État, en d'autres termes, n'est plus tenu d'ignorer les débats d'opinion ni la diversité des convictions. L'État n'a plus comme hier à se protéger d'un cléricisme militant et la question est posée de savoir si la société est prête à reconnaître aux religions une fonction sociale et éducative. Si elle admet que les confessions jouent un rôle dans la conscience collective. Est-elle prête à leur en donner les moyens ». (Revue *Études*, avril 1984.)

En 1987, du haut de la tribune de la Conférence épiscopale, son président, le cardinal Vilnet, dit ceci qui est tout à fait clair et explicite : « L'heure semblerait venue de travailler avec d'autres à redéfinir le cadre institutionnel de la laïcité. »

Dans le même temps, d'autres cardinaux s'expriment. De Courtray : « Entre l'Église et l'État, on ne peut plus parler de séparation, mais de collaboration. » Lustiger : « Si l'État ne faisait pas l'effort de redéfinir les conditions de la séparation dans l'état actuel des mœurs et de la société, il porterait gravement atteinte à un droit imprescriptible, à un patrimoine spirituel qui est un bien de la Nation. »

**On le voit, la laïcité demeure un combat que les libres penseurs continuent de livrer, jusqu'à ce que la liberté de conscience soit entrée sans entrave dans la vie!**

**en pleine action!**

**ASSOCIATION  
POUR LE DROIT  
DE MOURIR DANS  
LA DIGNITÉ.**

À l'occasion des révisions des lois de bioéthique, les états généraux de la bioéthique vont se dérouler partout en France mais aussi par le biais d'une consultation citoyenne électronique. C'est donc le Comité consultatif national d'éthique qui pilote ces états généraux. Cette partie citoyenne s'achèvera plus tôt que prévu, probablement le 15 avril. Le rapport qui sera rédigé à la suite de cette phase ne prendra pas de position tranchée.

L'ADMD sera présente à ces rendez-vous pour faire entendre la voix de ses presque 70 000 adhérents, mais aussi celle des plus de 90 % de Françaises et de Français qui se déclarent favorables à une loi de légalisation de l'euthanasie telle qu'elle est portée par notre association depuis 1980.

Voici le lien : [www.etatsgenerauxdelabioethique](http://www.etatsgenerauxdelabioethique) afin que vous puissiez, avec vos mots, parler de la fin de vie, de la vôtre, mais aussi de celle de vos proches qui sont morts (que vous soyez ou non adhérents de l'ADMD).

Inscrivez votre adresse électronique, votre mot de passe ; vous recevrez un courriel de validation et vous pourrez ensuite accéder au questionnaire « Fin de vie » qui nous intéresse ici. Il est un peu long et pas toujours très clair, mais il est important de se positionner (par un vote pour, mitigé ou contre) sur les affirmations données en gardant bien à l'esprit que la dernière loi Léonetti est clairement insuffisante (elle n'accorde pas le droit à une aide active à mourir pour ceux qui le demandent) et elle laisse le pouvoir de décision en fin de vie aux mains des médecins. N'hésitez pas à laisser un commentaire et éventuellement une contribution sur le site. Vous pouvez le faire en plusieurs fois.

Un débat sur la fin de vie est organisé à Limoges le 28 mars. Inscrivez-vous au 05 55 05 89 57 ou sur [secretariat.ereim@chu-limoges.fr](mailto:secretariat.ereim@chu-limoges.fr). Il faut y aller en nombre pour faire bouger les lignes !

En savoir plus : [www.admd.net](http://www.admd.net)  
Délégation pour la Haute-Vienne :  
[dmd87@admd.net](mailto:dmd87@admd.net) / tél. 06 78 31 79 98

NICOLE LABARRE, déléguée Admd 87



23

Autour de nous...  
L'agenda des associations,  
compagnes de route

**CIRA Limousin/EAGR,**

64, av. de la Révolution, Limoges  
• Vendredi 9 mars 2018 à 20 h  
30, André Loncin sera au CIRA  
pour présenter **Le Petit Bleu de**



**la côte Ouest**, de Jean-Patrick Manchette  
« Jamais auparavant, ou depuis, je n'ai si ouvertement  
rendu hommage à un auteur qui m'a influencé au point  
que nos souffles ne fassent plus qu'un. Les intrigues de  
Manchette – les squelettes à l'intérieur desquels le cœur  
de ses ouvrages est accroché – sont dépouillées, essen-  
tielles, archétypales. Vengeance, fuite, les ultimes bou-  
lots de tueurs, des quêtes désespérées, des gens  
ordinaires tombant par des trappes dans des mondes  
insoupçonnés et violents... » James Sallis (participa-  
tion aux frais 10€; réservation conseillée au 06 58 92  
62 38 ou cira.limousin@free.fr)

• Jeudi 29 mars, 20 h 30, on écoute Jan Dau  
Melhau : « Le diable de l'anarchie est à la porte et  
j'en attends d'autres... »

• Mercredi 25 avril Pierre Bance: Municipa-  
lisme libertaire et Rojava

• Jeudi 10 mai, Christophe Soulié: Abolir les  
prisons

• Mardi 22 mai, Gaetano Manfredonia : His-  
toire anarchiste pour mai 2018.

**L'Ateneo repubblicano du  
Limousin et l'ONACVG**



• 17 mars, intervention à Ussel  
aux journées organisées par Les  
Compagnons de la Mémoire vivante.

• 23 et 24 mars, journées mémorielles, « Art et  
Culture en Espagne de 1898 à 1939 », Conseil  
départemental de 9-17 h 30.



**Mémoire à vif**



Le Lido, 20h30, dans le cadre du combat  
inachevé des Afro-Américains :

• Jeudi 22 mars, *Do the right thing* de Spike  
Lee (USA, 1989) : une journée caniculaire, un  
« block » de Bedford-Stuyvesant où plusieurs  
communautés cohabitent jusqu'au moment où  
une étincelle met le feu aux poudres.

• Jeudi 26 avril, *Get out* de Jordan Peele (USA  
2017) : l'Amérique « post- raciale » dans un petit  
film d'horreur qui s'est hissé au rang de phéno-  
mène de société au pays de Trump.

**CASSE-ROLES**  
N° 3 • FÉVRIER 2018



journal féministe  
& libertaire  
à prix libre



LE NUMÉRO 3 EST SORTI !

**AU SOMMAIRE**

Françoise Héritier .....	3
Harcèlement: oh, rien de bien grave! .....	4
Hashtag mon amour .....	6
OCT: Ovaires et contre tout! .....	8
Le masculinisme .....	10
Excision, une pratique de marquage du sexe .....	13
Femmes en migrations .....	16
La gitane anarchiste .....	18
L'écriture inclusive: Manifeste .....	20
Le point .....	21
Contact/abonnement .....	22
Tit'Soso, « Pas normale » .....	23
«L'autre bd, 6 femmes auteures» .....	24

Contact : [casse-roles@outlook.fr](mailto:casse-roles@outlook.fr)  
Site : <http://casse-roles.revolublog.com/>